



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/AGBM/1996/2
12 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
Troisième session
Genève, 5-8 mars 1996
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS PREVUS AUX PARAGRAPHE 2 a) ET 2 b)
DE L'ARTICLE 4

POLITIQUES ET MESURES

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. Introduction	1 - 11	2
A. Mandat	1	2
B. Objet de la note	2 - 8	2
C. Mesures qui pourraient être prises par le Groupe spécial du Mandat de Berlin	9 - 11	3
II. Politiques et mesures sectorielles	12 - 54	4
A. Energie (production et transformation)	12 - 20	4
B. Industrie	21 - 26	7
C. Secteur résidentiel, commercial et institutionnel	27 - 31	8
D. Transports	32 - 39	9
E. Procédés industriels	40 - 42	10
F. Agriculture	43 - 46	11
G. Modification de l'utilisation des sols et foresterie	47 - 51	12
H. Gestion des déchets et épuration des eaux usées	52 - 54	13
III. Instruments économiques intersectoriels	55 - 58	13

Annexe

"Objectifs généraux" sectoriels énoncés dans le Document FCCC/AGBM/1995/6	15
---	----

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. A sa deuxième session, le Groupe spécial du Mandat de Berlin a prié le secrétariat d'établir, pour qu'il l'examine à sa troisième session, un document qui ferait suite à celui publié sous la cote FCCC/AGBM/1995/6, en mettant à profit les communications nationales ^{*}/, les rapports d'examen approfondi disponibles, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les observations des Parties (voir FCCC/AGBM/1995/7, par. 30).

B. Objet de la note

2. La présente note a été rédigée comme suite à la demande susmentionnée. Elle a pour objet d'aider l'AGBM à examiner la question du renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 grâce à l'élaboration de politiques et de mesures. Elle reprend la classification par secteur utilisée dans le document FCCC/AGBM/1995/6, en présentant pour chaque secteur :

a) Un bref aperçu, fondé sur le document FCCC/SB/1996/1, de la contribution du secteur considéré aux émissions;

b) Un tour d'horizon des politiques adoptées par les Parties visées à l'annexe I pour faire face à ce problème, tour d'horizon établi à partir des documents FCCC/AGBM/1995/6 et A/AC.237/81;

c) Une estimation des possibilités de réduction des émissions dans le secteur considéré, telles qu'elles ont été déterminées par le GIEC, en général à l'échelle mondiale (étant entendu qu'il vaudrait mieux déterminer les possibilités des Parties visées à l'annexe I mais que cela n'est pas toujours possible);

d) Un bref aperçu des domaines qui pourraient faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation et dans lesquels l'AGBM pourrait prendre des mesures dans l'avenir, tels qu'ils sont définis dans les communications que les Parties ont soumises au secrétariat (y compris les déclarations adressées à l'AGBM) ainsi que par le GIEC.

La dernière section est consacrée aux instruments économiques intersectoriels.

3. Compte tenu de ces considérations, le secrétariat fait plusieurs suggestions et pose un certain nombre de questions en ne perdant pas de vue qu'il s'agit de définir des politiques et des mesures qui seraient mises au point dans le cadre d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Ces suggestions et ces questions ont été formulées pour tenter de donner une traduction concrète à la conclusion à laquelle l'AGBM était parvenu à

^{*}/ L'expression "communications nationales" s'applique aussi aux communications de l'organisation d'intégration économique régionale visée à l'annexe I de la Convention.

sa deuxième session, à savoir qu'il fallait resserrer, sans toutefois le fermer, l'éventail des politiques et des mesures à l'examen et que ce travail de resserrement devrait progresser à la troisième session de l'AGBM si l'on voulait que le processus soit suffisamment avancé à la troisième session de la Conférence des Parties (FCCC/AGBM/1995/7, par. 23).

4. Dans la présente note, le secrétariat s'efforce de suggérer des orientations possibles ou des centres d'intérêt susceptibles d'aider l'AGBM à bien circonscrire son analyse et son évaluation des politiques et des mesures et à négocier un protocole ou un autre instrument juridique. Le but n'est pas d'analyser ou d'évaluer les politiques et les mesures d'un point de vue technique ou économique et il ne s'agit pas non plus d'étudier leurs répercussions économiques et sociales. Ce travail pourra être fait une fois que l'éventail des politiques et des mesures aura été resserré.

5. Dans le document FCCC/AGBM/1995/6, on trouvait aussi, pour chaque secteur, une série d'"objectifs généraux". Dans la présente note, ces objectifs sont conçus comme un moyen de conceptualiser les politiques et les mesures ou de les classer par catégorie et également comme un lien possible entre l'engagement général d'adopter des politiques et de prendre des mesures prévu à l'article 4.2 et la nécessité d'élaborer des politiques et des mesures pour renforcer cet engagement, conformément au Mandat de Berlin (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 1/CP.1). Les objectifs généraux énoncés dans le document FCCC/AGBM/1995/6 sont énumérés par secteur dans l'annexe à la présente note.

6. Compte tenu de l'importance de la mise au point et de la diffusion de technologies pour réduire les émissions, le document FCCC/SBSTA/1996/4 et Add.1 concernant l'évaluation et l'inventaire des technologies présente aussi un intérêt pour le point de l'ordre du jour relatif aux politiques et aux mesures et il peut être lu en parallèle avec la présente note. L'atelier informel sur les politiques et les mesures qui doit être organisé le 4 mars contribuera aussi à alimenter les débats de l'AGBM.

7. L'analyse des politiques et des mesures qui est présentée ci-après est compatible avec la conception d'un protocole proposée par la Communauté européenne à la deuxième session de l'AGBM (voir FCCC/AGBM/1995/Misc.1/Add.3, p. 33 à 42) mais elle va au-delà.

8. Le Groupe d'experts des pays visés à l'annexe I a soumis au secrétariat une liste des politiques et mesures retenues en vue d'une "action commune" ainsi que des descriptions de la portée des travaux entrepris pour chaque mesure figurant dans la première tranche (voir FCCC/AGBM/1996/Misc.1). A mesure qu'il achèvera ses travaux, le Groupe d'experts en communiquera les résultats analytiques détaillés à l'AGBM.

C. Mesures qui pourraient être prises par le Groupe spécial du Mandat de Berlin

9. Si certaines des suggestions concernant les politiques et les mesures destinées à être analysées et évaluées et, éventuellement, négociées, sont jugées utiles, elles pourraient être reprises dans les conclusions de

la session et servir de guide pour les futurs travaux et les prochaines étapes du processus. Ces suggestions pourraient par exemple être utiles à l'AGBM à la présente session :

- Pour définir un certain nombre de secteurs dont il faudrait s'occuper en priorité en se fondant sur la contribution de chaque secteur au problème des émissions, sur les prévisions concernant l'accroissement des émissions par secteur, sur l'importance des différents secteurs pour les Parties visées à l'annexe I en général et/ou sur l'intérêt pour ces Parties d'aller de l'avant dans ces secteurs;
- Pour parvenir à un accord sur une liste provisoire équilibrée de politiques et de mesures possibles, éventuellement dans le contexte de secteurs prioritaires méritant d'être étudiés de manière plus poussée et plus détaillée.

10. Quelques-unes des suggestions concernant différentes manières possibles d'envisager les politiques et les mesures pourraient aussi être étudiées. On pourrait se demander par exemple si les "objectifs généraux", au sens qui est donné à cette expression dans la présente note, constituent un moyen utile d'organiser les travaux futurs qu'il y aurait intérêt à étudier plus avant et à perfectionner, si certains secteurs se prêtent à l'application de directives agréées concernant les pratiques les plus performantes ou à des travaux de recherche-développement alors que d'autres, au contraire, peuvent exiger des politiques et des mesures communes, ou encore s'il serait utile de pousser plus loin le travail d'évaluation des technologies.

11. L'AGBM est invité à faire le meilleur usage possible des capacités du secrétariat et d'autres organisations pour faire progresser les travaux pendant le bref laps de temps disponible avant la prochaine session, compte tenu du fait qu'à sa deuxième session, la Conférence des Parties "aura la possibilité de faire le point du processus dans son ensemble et d'accroître les efforts en vue d'adopter un protocole ou un autre instrument juridique à sa troisième session" (FCCC/AGBM/1995/2, par. 19 e)).

II. POLITIQUES ET MESURES SECTORIELLES

A. Energie (production et transformation)

12. Les industries de production et de transformation de l'énergie constituent la source la plus importante d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des Parties visées à l'annexe I, puisqu'elles produisent plus d'un tiers de l'ensemble de ces émissions. La situation varie cependant beaucoup selon les Parties, ce qui s'explique par le fait que la combinaison de combustibles utilisés, les régimes de propriété et les quantités d'électricité importées diffèrent de l'une à l'autre.

13. D'après le document FCCC/AGBM/1995/6, les Parties visées à l'annexe I ont commencé à prendre des mesures pour atteindre un certain nombre d'objectifs généraux dans ce secteur. Plus de la moitié d'entre elles indiquent qu'elles ont pris des mesures pour appuyer les activités de recherche relatives aux technologies d'exploitation des énergies renouvelables ainsi que l'élaboration

et l'utilisation de ces technologies. Plusieurs Parties visées à l'annexe I ont également pris des mesures pour promouvoir la production combinée de chaleur et d'électricité. En outre, plusieurs font état de mesures visant à permettre aux petits producteurs indépendants d'accéder plus facilement aux réseaux. Elles sont relativement peu nombreuses en revanche à signaler qu'elles ont pris des mesures pour accroître l'efficacité de la production d'énergie, pour favoriser une planification au moindre coût ou une planification intégrée des ressources dans ce secteur ou pour s'attaquer au problème des émissions provenant du transport et de la distribution d'énergie.

14. Selon le GIEC, il est possible de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. Le Groupe de travail II conclut qu'il est techniquement possible de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'approvisionnement énergétique dans un délai de 50 à 100 ans (WGII, rapport, p. 19-3) */.

15. Ces réductions passent notamment par l'accroissement de l'efficacité de la production d'énergie électrique. Selon le GIEC, "il est possible d'accroître le rendement des installations de production d'énergie électrique et de passer d'une moyenne mondiale d'environ 30 % aujourd'hui à un chiffre supérieur à 60 % à moyen ou long terme, ... cependant que la production combinée de chaleur et d'électricité permet d'accroître sensiblement l'efficacité de la substitution de combustibles" (WGII, résumé, p. 14). L'autre grande source de réduction est le recours à des combustibles de substitution. Le Groupe de travail II est arrivé à la conclusion que, "à long terme, les sources d'énergie renouvelables permettraient de répondre à la plus grande partie de la demande mondiale d'énergie" (WGII, résumé, p. 14), tandis que le Groupe de travail III estime, pour sa part, que les gouvernements pourraient envisager "d'appliquer à cet égard des mesures d'un bon rapport coût-efficacité en optant pour des combustibles à faible teneur

*/ Les documents cités, qui n'existent qu'en anglais, sont les suivants :

WGII, Rapport : "Report forming part of the contribution of Working Group II to the IPCC Second Assessment Report", vol. I et II (Rapport faisant partie de la contribution du Groupe de travail II au deuxième rapport d'évaluation du GIEC, vol. I et II).

WGII, Résumé : "Summary for policymakers: Scientific and Technical Analysis of Impacts, Adaptations, and Mitigation of Climate Change" IPCC Working Group II (Résumé à l'intention des dirigeants : Analyse scientifique et technique des répercussions des changements climatiques, des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation des effets, Groupe de travail II du GIEC).

WGIII, Résumé : "Summary for policymakers: The Economic and Social Dimensions of Climate Change" IPCC Working Group III (Résumé à l'intention des dirigeants : Les dimensions économiques et sociales des changements climatiques, Groupe de travail III du GIEC).

en carbone, voire sans carbone, comme les combustibles renouvelables" (WGIII, résumé, p. 3).

16. De même, dans les communications qu'elles ont soumises au secrétariat, plusieurs Parties indiquent que l'accroissement de l'efficacité de la production d'électricité mérite d'être étudié. Les Parties soulignent aussi l'intérêt de la substitution de combustibles en mettant l'accent sur le développement et la promotion des énergies renouvelables. Parmi les autres objectifs prioritaires mentionnés dans les communications adressées au secrétariat figurent la réduction des émissions fugaces provenant de la production de combustibles fossiles et la promotion de la planification au moindre coût.

17. L'AGBM souhaitera peut-être examiner les politiques et les mesures les plus appropriées et les plus efficaces pour accroître le rendement des installations de production d'énergie. Dans ce contexte, il pourrait être utile de faire une distinction entre l'action à court ou à moyen terme et l'action à plus long terme, en particulier pour examiner le rôle de la production combinée de chaleur et d'électricité et pour préparer un renouvellement des équipements. Le recours aux signaux du marché et la suppression des subventions, dont il sera question plus loin, peuvent s'avérer importants à cet égard.

18. L'AGBM pourrait également se pencher sur les méthodes propres à permettre de promouvoir la mise en valeur et la commercialisation des énergies renouvelables. Le Groupe de travail II du GIEC note que l'accessibilité des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, leur coût et leur taux de pénétration seront fortement tributaires de l'aptitude à accroître l'efficacité du marché, à internaliser les coûts externes, à accélérer les activités de recherche, de développement et de démonstration et à prendre des dispositions temporaires visant à encourager un développement rapide du marché de ces technologies lorsqu'elles approchent du stade de la commercialisation (WGII, rapport, p. 19-3). Les politiques et les mesures destinées à encourager l'utilisation de biocombustibles, de combustibles non carbonés ou de combustibles à faible teneur en carbone pourraient également être examinées.

19. Dans le domaine de l'énergie, l'AGBM souhaitera peut-être s'intéresser à un secteur connexe, celui de la recherche-développement (R-D), et examiner, par exemple, la question de savoir s'il serait possible de parvenir à un accord international sur des objectifs prioritaires en la matière, s'il existe des possibilités de renforcer la coopération internationale en ce qui concerne la démonstration et la commercialisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables et si les Parties pourraient se mettre d'accord sur des directives pour l'élaboration de politiques de passation des marchés publics favorisant les énergies renouvelables.

20. Enfin, la réduction des émissions provenant de la production et la distribution des combustibles fossiles est un domaine qui offre des perspectives encourageantes et dans lequel quelques mesures pourraient être prises rapidement (par exemple en ce qui concerne les fuites ou les rejets de méthane).

B. Industrie

21. En tant qu'utilisateur final d'énergie, le secteur de l'industrie est à l'origine d'environ un cinquième des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I. Ces dernières ont fait état de politiques et de mesures extrêmement nombreuses et variées dans ce secteur, en particulier de mesures incitant à accroître l'efficacité énergétique, à utiliser des énergies renouvelables, à recourir à des combustibles de substitution, à conclure des accords volontaires et à élaborer des programmes d'information.
22. Tout en notant que dans la plupart des pays industrialisés, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie dans le secteur industriel devraient se stabiliser ou diminuer suite aux restructurations industrielles et aux innovations technologiques, le GIEC estime qu'à court terme, "il est possible d'accroître de 25 % l'efficacité énergétique dans le secteur manufacturier des grands pays industriels et de réduire dans des proportions encore plus importantes les émissions de gaz à effet de serre" (WGII, résumé, p. 14).
23. Dans son rapport, le Groupe de travail II du GIEC aboutit à la conclusion suivante :
- "Différentes stratégies de réduction des gaz à effet de serre méritent d'être étudiées, en particulier le recours à des combustibles de substitution - qui s'accompagne d'une utilisation accrue de combustibles à plus faible teneur en carbone, de la biomasse et des énergies renouvelables dans les procédés industriels -, l'accroissement de l'efficacité de la fourniture d'énergie (par exemple grâce à la cogénération) et de l'utilisation de l'énergie dans les procédés industriels, grâce notamment à des méthodes de production nécessitant moins de matières premières et à l'utilisation de produits de départ et de matières premières renouvelables. Pour obtenir le meilleur rapport coût-efficacité, il faudrait mettre en oeuvre ces stratégies durant la phase normale de renouvellement des équipements" (WGII, rapport, p. 20-3).
24. Dans leurs communications, plusieurs Parties indiquent que le secteur industriel mérite d'être étudié dans le cadre du processus relevant de la compétence de l'AGBM. Elles manifestent un intérêt particulier pour l'évaluation des possibilités de conclure des accords volontaires en vue de réduire les émissions de CO₂ dans ce secteur. Par ailleurs, selon le GIEC, les gouvernements pourraient envisager de mettre en oeuvre "des programmes volontaires et des accords négociés avec l'industrie" (WGII, résumé, p. 18).
25. L'AGBM voudra peut-être réfléchir à la meilleure manière de favoriser l'adoption de nouvelles mesures dans ce secteur, compte tenu en particulier des préoccupations liées à la compétitivité. Si les accords volontaires présentent un intérêt, l'AGBM souhaitera peut-être déterminer si des mesures devraient être prises rapidement dans certains secteurs industriels particuliers. L'adoption de principes directeurs agréés pour des programmes volontaires contribuerait-elle à garantir une participation active de l'industrie et à rendre cette participation crédible et efficace ?

De surcroît, l'AGBM pourrait déterminer s'il existe des secteurs industriels dans lesquels il serait logique de chercher à mettre en oeuvre des programmes volontaires ou des accords négociés au niveau international. Dans l'affirmative, comment pourrait-on élaborer ces programmes ou ces accords ?

26. L'AGBM souhaitera peut-être aussi examiner d'autres méthodes d'action, comme le recours à des règlements et/ou à des instruments économiques.

C. Secteur résidentiel, commercial et institutionnel

27. Le secteur résidentiel, commercial et institutionnel est à l'origine d'un huitième environ des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I. Les communications nationales de ces Parties font apparaître que c'est surtout dans ce secteur qu'on s'est attaché à adopter des politiques et des mesures. La plupart des mesures signalées visent à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments neufs ainsi que des nouveaux appareils et du matériel neuf, une attention moindre étant accordée à l'efficacité énergétique des bâtiments existants. Le Groupe de travail II du GIEC est parvenu à la conclusion qu'à l'échelle mondiale, les possibilités techniques et économiques de réaliser des économies d'énergie et, par conséquent, de réduire les émissions de CO₂, restaient importantes et que de nombreuses technologies présentant un bon rapport coût-efficacité étaient disponibles (WGII, rapport, p. 22-2-3).

28. Dans ce secteur, la mesure la plus souvent considérée par les Parties comme la plus importante est l'élaboration de normes d'efficacité énergétique pour les appareils et les produits. C'est également l'avis du GIEC.

29. S'il estime que les normes d'efficacité énergétique pour les produits et le matériel méritent d'être étudiées plus avant, l'AGBM souhaitera peut-être déterminer :

- S'il faut tenter de parvenir à un accord international sur le principe de l'adoption de normes d'efficacité minimales, sur des normes spécifiques agréées, sur les questions méthodologiques et les procédures d'essai, sur la spécification du rendement énergétique ou sur plusieurs de ces aspects, ou encore sur un autre mode d'action;
- A quels types d'appareils, de matériel ou de produits un accord international pourrait le mieux s'appliquer.

30. L'AGBM souhaitera peut-être aussi vérifier s'il existe des moyens de mieux exploiter les possibilités d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments existants (par exemple le partage de l'information, l'utilisation de codes des pratiques les plus performantes, le recours à des mécanismes de financement novateurs, etc.) et si un accord international pourrait permettre de développer ces moyens.

31. De même, l'AGBM pourrait également examiner les moyens de faciliter le partage des informations concernant la construction de bâtiments neufs consommant moins d'énergie, y compris les normes, ainsi que des mesures

concertées relatives à la recherche, au développement et à la démonstration de nouvelles technologies de construction rationnelles du point de vue énergétique.

D. Transports

32. Le secteur des transports est responsable d'environ un quart des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I, mais dans certains cas c'est près de la moitié de ces émissions qui proviennent de ce secteur. En outre, selon plusieurs de ces Parties, le secteur des transports est l'une des sources d'émissions qui se développent maintenant le plus rapidement. Le GIEC indique qu'au cours des 20 dernières années les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports ont augmenté plus rapidement à l'échelle mondiale que les émissions de tout autre secteur consommateur d'énergie (WGII, résumé, p. 12).

33. Les Parties visées à l'annexe I ont fait état d'un large éventail de politiques et de mesures qui sont appliquées dans ce secteur pour répondre à toute une série d'objectifs généraux. Les mesures les plus généralement mentionnées sont notamment les taxes sur les carburants, l'amélioration de la gestion de la circulation et le renforcement de l'aide aux transports publics. Il est moins fréquemment question des mesures visant à réduire la consommation de carburant des véhicules neufs ou à développer et promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement dans les transports.

34. Le Groupe de travail II du GIEC est parvenu à la conclusion suivante :

"L'utilisation d'énergie prévue en 2025 pourrait être réduite d'un tiers ... grâce à des véhicules équipés d'organes de propulsion très efficaces, construits avec des matériaux légers et conçus de façon à offrir une faible résistance à l'air sans que cela compromette le confort et les performances. Des réductions supplémentaires de la consommation d'énergie sont possibles grâce à l'utilisation de véhicules de dimensions plus réduites, à la modification des modes d'utilisation des sols, des systèmes de transport, des caractéristiques de la mobilité et des modes de vie et à l'adoption de modes de transport consommant moins d'énergie. Les émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie pourraient être réduites grâce au recours à des carburants de remplacement et à l'électricité produite à partir de sources renouvelables. L'ensemble de ces mesures pourrait permettre une réduction allant jusqu'à 40 % des émissions globales prévues pour le secteur des transports d'ici à l'an 2025" (WGII, résumé, p. 14)

35. Les émissions du secteur des transports concernent toutes les Parties visées à l'annexe I. Du fait que ces émissions devraient continuer à augmenter rapidement et que dans beaucoup de ces Parties, il existe des possibilités de prendre des mesures supplémentaires, il semblerait que les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports constituent un domaine d'activité essentiel dans le cadre du Mandat de Berlin. C'est ce qui ressort des communications que les Parties ont adressées au secrétariat.

36. Le Groupe de travail II du GIEC est parvenu à la conclusion suivante :

"On s'accorde de plus en plus largement à reconnaître que l'introduction de modes de transport consommant moins d'énergie passe par l'adoption de stratégies bien intégrées expressément conçues pour des situations locales ..." (WGII, rapport, p. 21-2). Parmi les mesures que les gouvernements pourraient envisager de prendre, le GIEC mentionne également la réduction des subventions aux transports qui ont pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre (WGII, résumé, p. 18).

37. Plusieurs Parties indiquent que l'AGBM devrait examiner les méthodes propres à permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules neufs. Le GIEC relève lui aussi l'intérêt d'une action dans ce domaine. Il pourrait être important d'instaurer une coopération internationale sous une forme ou sous une autre. Dans ce contexte, l'AGBM souhaitera peut-être étudier le rôle de normes agréées à l'échelon international, de normes nationales concertées (établies en tenant compte de différents points de départ), d'accords volontaires avec les constructeurs automobiles (internationaux ou nationaux), d'un accord sur des objectifs ou des buts généraux et/ou d'un accord sur des activités concertées de recherche-développement. On pourrait aussi recourir à des instruments économiques (par exemple des taxes sur les véhicules et/ou sur les carburants) pour faire face au problème des émissions provenant des véhicules (voir la section III ci-après).

38. Pour limiter les émissions provenant des transports, une panoplie plus vaste de politiques et de mesures sera nécessaire. Beaucoup pourront être mises en oeuvre en grande partie au niveau national et dans certains cas, cette action nationale pourrait être renforcée par un accord international visant à favoriser ou à promouvoir divers aspects d'une politique durable des transports (par exemple en ce qui concerne les transports publics, le transport de marchandises, la suppression des subventions, la fiscalité, la tarification et la planification).

39. Par ailleurs, un certain nombre de Parties citent parmi les politiques et les mesures qui méritent d'être étudiées celles qui visent à limiter les émissions provenant des combustibles de soûte des aéronefs et des navires au niveau international. Ces émissions représentent environ 2 à 3 % des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I et, selon les projections, elles sont en augmentation. L'AGBM pourra décider de quelle manière il souhaite aborder cette question, eu égard au rôle et au mandat des organes subsidiaires et des autres organisations internationales et au fait qu'il n'est pas tenu compte de ces émissions dans les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre.

E. Procédés industriels

40. Une faible partie seulement des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I est imputable aux procédés industriels mais ceux-ci sont, en revanche, responsables d'une proportion importante des émissions d'autres gaz à effet de serre comme le N₂O, les PFC et le SF₆ (provenant par exemple de la production d'acide adipique et d'acide nitrique, d'engrais azotés et d'aluminium). Les Parties visées à l'annexe I sont toutefois peu nombreuses

à signaler qu'elles ont appliqué des politiques et des mesures pour lutter contre ces émissions, même si dans certains cas, des réductions notables ont été enregistrées. Le GIEC note que "les émissions d'hémioxyde d'azote et de composés halogénés sont généralement concentrées dans quelques secteurs clés et passent pour être plus faciles à maîtriser. Quelques pays peuvent être tentés de prendre des mesures pour limiter ces émissions" (WGIII, résumé, p. 18 et 19). Un certain nombre de Parties font remarquer dans leurs communications et leurs déclarations qu'il serait souhaitable de prendre des mesures dans ce secteur.

41. L'AGBM souhaitera peut-être déterminer ce qu'il serait possible de faire pour aller de l'avant dans ce domaine. Par exemple, des accords volontaires à l'échelon national et/ou international avec des secteurs agréés auraient-ils une utilité quelconque et, dans l'affirmative, sur quoi devraient-ils porter ? Les possibilités offertes par le partage d'informations ou des directives concernant les pratiques les plus performantes, en particulier dans les secteurs comptant de nombreux producteurs, pourraient aussi être étudiées.

42. Il faudra peut-être accorder une attention particulière aux émissions de HFC compte tenu des liens existant avec le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Faut-il choisir la voie de la réglementation (comme pour le Protocole de Montréal) ou existe-t-il d'autres manières de procéder ?

F. Agriculture

43. Le secteur de l'agriculture est à l'origine d'environ un tiers des émissions de méthane et d'approximativement 40 % des émissions d'hémioxyde d'azote dans les Parties visées à l'annexe I. Pour ces deux gaz, l'agriculture est la source d'émissions la plus importante pour l'ensemble de ces Parties. Pourtant, les communications nationales montrent que celles-ci ne font guère d'efforts pour s'attaquer aux émissions provenant de l'agriculture. Certes, il existe un large éventail de mesures et d'instruments qui servent à promouvoir plusieurs objectifs généraux mais les Parties visées à l'annexe I sont relativement peu nombreuses à appliquer effectivement des mesures spécifiques.

44. Le Groupe de travail II du GIEC relève d'importantes possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture à l'échelle mondiale (WGII, rapport, p. 23-2). Parmi les mesures principales qu'il mentionne pour réduire les émissions de méthane dues à l'agriculture figurent notamment l'amélioration de l'alimentation des ruminants, la modification du traitement et de la gestion des déchets d'élevage, l'amélioration de la gestion des rizières et, dans le cas du CO₂, la réduction de la combustion de la biomasse. Selon le Groupe de travail II, la réduction des émissions d'hémioxyde d'azote produites par l'agriculture passe par l'amélioration de la gestion agricole (par exemple en ce qui concerne l'utilisation d'engrais et les pratiques culturales). Il signale aussi les possibilités d'accroître le piégeage du carbone dans les terres agricoles.

45. Etant donné que ce secteur est celui qui contribue le plus aux émissions de méthane et d'hémioxyde d'azote, l'AGBM souhaitera peut-être examiner comment pousser plus loin l'action entreprise. En particulier, il voudra peut-être chercher à déterminer quels mécanismes seraient les mieux adaptés à

un secteur qui se caractérise par le fait qu'il concerne un très grand nombre de personnes et que chaque Partie a un cadre de gestion qui lui est propre.

46. Comment faire pour que les Parties puissent bénéficier d'exemples de pratiques figurant parmi les plus performantes ? Pourraient-elles parvenir à un accord sur des "directives" qui permettraient d'appliquer les pratiques les plus performantes avec souplesse au niveau national, éventuellement dans le cadre d'objectifs généraux agréés (par exemple en ce qui concerne l'emploi d'engrais, l'alimentation des ruminants, le traité des déchets d'élevage et/ou les pratiques culturelles) ? Existe-t-il une possibilité d'entreprendre des activités de recherche concertées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ce secteur ?

G. Modification de l'utilisation des sols et foresterie

47. Il ressort des chiffres figurant dans les communications nationales que la quantité de CO₂ absorbée du fait de la modification de l'utilisation des sols et des pratiques forestières pourrait représenter l'équivalent d'environ 10 % des émissions de CO₂ des Parties visées à l'annexe I. Mais dans quelques cas, cette proportion pourrait dépasser un tiers des émissions nationales de CO₂.

48. Le document FCCC/AGBM/1995/6 montre clairement que de nombreuses Parties visées à l'annexe I prennent des mesures pour favoriser le boisement des terres agricoles, des terres abandonnées et des zones urbaines. Dans la plupart des cas, elles ont recours à des incitations financières pour atteindre ces objectifs mais quelques-unes utilisent aussi d'autres moyens d'action. Elles sont moins nombreuses à prendre des mesures pour améliorer l'aménagement des forêts existantes et là encore, les avantages financiers constituent le principal moyen utilisé pour parvenir à cet objectif.

49. Le Groupe de travail II du GIEC indique qu'il existe d'importantes possibilités d'accroître le piégeage de carbone dans les forêts à l'échelle mondiale dans un délai de 50 à 100 ans, même si ces possibilités se situent pour l'essentiel en dehors du territoire des Parties visées à l'annexe I (WGII, rapport, 24-2).

50. Dans les communications qu'elles ont adressées au secrétariat, peu de Parties font état de politiques et de mesures dans ce secteur mais il est parfois question d'améliorer l'aménagement des forêts existantes. Le GIEC est d'avis que les décideurs pourraient envisager "d'appliquer des mesures visant à renforcer les puits ou les réservoirs de gaz à effet de serre (par exemple en améliorant l'aménagement des forêts et les modes d'utilisation des sols)" (WGIII, résumé, p. 4).

51. L'AGBM souhaitera peut-être envisager des mesures visant à renforcer les puits et/ou à réduire les émissions dans ce secteur, en tenant compte des travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Est-il possible de parvenir à un accord sur des objectifs généraux communs en matière d'aménagement des forêts ? Serait-il possible de définir des buts communs en matière de boisement ? Les Parties pourraient-elles se mettre d'accord sur des "directives" concernant les pratiques les plus performantes qui permettraient d'appliquer ces pratiques avec souplesse au niveau national ?

Existe-t-il une possibilité d'entreprendre des activités de recherche concertées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ce secteur ?

H. Gestion des déchets et épuration des eaux usées

52. Le secteur de la gestion des déchets et de l'épuration des eaux usées est responsable d'environ un quart des émissions de CH₄ dans les Parties visées à l'annexe I. Ces dernières signalent peu de mesures dans ce secteur. Les efforts visent essentiellement à promouvoir le recyclage, à réduire les déchets au minimum et à récupérer le méthane dans les décharges mais on se préoccupe moins de réduire les émissions provenant de l'épuration des eaux usées.

53. Le Groupe de travail II du GIEC note que "selon des études récentes, les émissions globales de méthane provenant de l'élimination des déchets solides pourraient être réduites d'environ 30 % grâce à l'utilisation généralisée des technologies et des pratiques existantes, ce qui serait rationnel tant sur le plan économique que du point de vue de l'environnement ..." (WGII, rapport, p. 22-20).

54. L'AGBM souhaitera peut-être réfléchir à la meilleure manière de procéder dans ce secteur. La gamme relativement limitée de mesures mentionnées par les Parties visées à l'annexe I laisse supposer qu'il y a encore des possibilités d'action au niveau national. Comment pourrait-on faire pour faciliter cette action (par exemple grâce à un accord sur des objectifs généraux, sur les "pratiques les plus performantes" ou sur des instruments tels que des taxes ou des dispositions réglementaires) ? L'AGBM souhaitera peut-être aussi examiner la question de savoir si la réduction des émissions de méthane provenant des décharges pourrait donner lieu à un accord sur des mesures ou des objectifs plus précis concernant les méthodes de récupération, les solutions technologiques applicables dans des situations particulières ou encore le recyclage et la réduction des déchets.

III. INSTRUMENTS ECONOMIQUES INTERSECTORIELS

55. Il ressort du document FCCC/AGBM/1995/6 que les Parties visées à l'annexe I sont peu nombreuses à indiquer qu'elles ont recours à des taxes sur l'énergie ou le carbone ou à d'autres taxes plus larges pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou qu'elles prennent des mesures pour supprimer les subventions qui aboutissent à un accroissement des émissions, notamment celles qui sont destinées aux consommateurs ou aux producteurs de combustibles fossiles. Plusieurs Parties appellent l'attention sur les questions commerciales et les problèmes de compétitivité liés à ces instruments. Certaines considèrent que ceux-ci doivent être coordonnés à l'échelle internationale dans une certaine mesure et qu'ils doivent être analysés et évalués en priorité. De ce point de vue, les alinéas i) et ii) de l'article 4.2 e) sont à prendre en considération.

56. Le GIEC analyse assez longuement les instruments économiques intersectoriels. Le Groupe de travail III note qu'au niveau international comme à l'échelon national, "il ressort des ouvrages économiques que les instruments qui offrent des incitations économiques, comme les taxes et

les contingents ou permis d'émission négociables, se révéleront probablement plus efficaces par rapport à leur coût que d'autres méthodes" (WGIII, résumé, p. 26). Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail II arrive à la conclusion que les gouvernements devraient envisager "d'adopter des stratégies de fixation des prix de l'énergie (et prévoir par exemple des taxes sur le carbone ou l'énergie et une réduction des subventions dans le secteur de l'énergie)" (WGII, résumé, p. 18). Le Groupe de travail III signale également que plusieurs études sur cette question donnent à penser que la suppression progressive des subventions concernant les combustibles pourrait permettre une réduction globale des émissions de 4 à 18 % ainsi qu'une augmentation des revenus réels (WGIII, résumé, p. 26).

57. Compte tenu de ces considérations, l'AGBM souhaitera peut-être réfléchir à la meilleure manière d'aller de l'avant dans son examen des instruments économiques intersectoriels. Un certain nombre d'orientations mériteraient d'être examinées et l'AGBM pourrait par exemple envisager les possibilités suivantes :

- Des efforts conjugués au niveau international ou des efforts concertés au niveau national pour adopter de nouvelles mesures fiscales ou pour supprimer les subventions et les distorsions du marché
- La conclusion d'un accord destiné à favoriser les initiatives nationales visant à examiner les taxes et les subventions en vigueur et à envisager la possibilité de les restructurer de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- La conclusion d'un accord sur un certain nombre de principes ou sur un ensemble commun de mécanismes du marché que chacune des Parties visées à l'annexe I pourrait appliquer en prenant à l'échelon national des mesures adaptées à sa situation.

Un travail supplémentaire d'analyse et d'évaluation serait certes nécessaire mais pour que ces mesures se révèlent le plus profitables possible, il faudrait avoir quelques indications sur la nature des orientations à évaluer.

58. Plusieurs Parties ont mentionné les permis ou contingents d'émission négociables parmi les mesures que l'AGBM devrait examiner. S'il est possible que des conclusions préliminaires sur ce point puissent être formulées pour la troisième session de la Conférence des Parties, il semble peu probable qu'un système tout à fait au point puisse être approuvé d'ici là.

Annexe**"OBJECTIFS GENERAUX" SECTORIELS ENONCES
DANS LE DOCUMENT FCCC/AGBM/1995/6**

1. ENERGIE (PRODUCTION ET TRANSFORMATION)
 - a) Restructuration des marchés de l'énergie
 - b) Installations existantes : amélioration du rendement énergétique et réduction des émissions fugaces
 - c) Développement de l'utilisation de combustibles non fossiles et de combustibles fossiles à faible teneur en carbone comme sources d'énergie
 - d) Transport et distribution de l'énergie
2. INDUSTRIE
3. SECTEURS RESIDENTIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL
 - a) Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments neufs
 - b) Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants
 - c) Amélioration de l'efficacité énergétique des appareils et du matériel
4. TRANSPORTS
 - a) Amélioration du rendement énergétique des véhicules automobiles
 - b) Développement de l'utilisation de carburants de remplacement dans les transports
 - c) Renforcement des mesures de lutte contre les émissions provenant de véhicules
 - d) Développement de l'utilisation d'autres modes de transport
 - e) Accroissement de l'efficacité du transport de marchandises
 - f) Amélioration des transports et de l'aménagement de l'espace urbain
5. PROCEDES INDUSTRIELS
6. AGRICULTURE
 - a) Réduction des émissions provenant de la fermentation entérique chez les animaux

- b) Réduction des émissions provenant des déchets animaux dans l'agriculture
- c) Réduction des émissions provenant de l'utilisation d'engrais azotés
- d) Accroissement du piégeage et de la rétention du dioxyde de carbone dans les sols agricoles
- e) Réduction des émissions de méthane provenant de la production de riz

7. MODIFICATION DE L'UTILISATION DES SOLS ET FORESTERIE

- a) Préservation de la biomasse
- b) Boisement et déboisement

8. GESTION DES DECHETS ET EPURATION DES EAUX USEES

- a) Promotion du recyclage et réduction au minimum du volume des déchets
- b) Réduction des émissions provenant de l'épuration des eaux usées
- c) Réduction des émissions de méthane provenant des décharges

9. INSTRUMENTS ECONOMIQUES INTERSECTORIELS
